

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire FQ/CL
N° 2018-D-268

ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16 - ANNULE ET REPLACE LA DECISION N°219 DU 29 JUIN 2018

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 ».
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16.
- VU, le procès verbal du jury du 2 novembre 2017 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, la décision n°219 du 29 juin 2018 attribuant des aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant de 27 040,96 €,

Considérant que le montant de l'aide attribué à M.V.A Mécanique Vente Auto est erroné dans la décision sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est annulée la décision n°219 du 29 juin 2018.

Article 2 – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 3 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 29 240,96 €.

Article 3 – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
M.V.A Mécanique Vente Auto David Cardinal	Station de lavage	6 000,00 €
EIRL Chez Mamie Mathilde Lhuillier	Bar à couture	5 308,53 €
Taxi Bouvy Nicolas Bouvy	Taxi	2 051,59 €
Angie Pailleres - COOP Angelique Pailleres	Véhicule de livraison	2 045,80 €
Kollection Limitée en Couleur Karine Le Corsu	Peintre	4 614,48 €
Dagnas Christophe	Carrosserie peinture	1 720,56 €
Garage de la Boheme	Youcef Lebbouck	7 500,00 €
TOTAL		29 240,96 €

.../...

Article 4 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 5 - La dépense est inscrite au budget principal 2018 –nature 204 218/90 2.

Article 6 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **11/07/2018**